

Guide sanitaire rentrée scolaire dans le contexte Covid-19

Collège Honoré de Balzac - Albi

Le présent guide repose sur le « Guide sanitaire rentrée scolaire dans le contexte Covid-19 », protocole sanitaire publié par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, du 09 juillet 2020.

Ce présent guide n'a pas pour vocation de reprendre le protocole sanitaire national, qui s'applique intégralement au Collège Honoré de Balzac, mais d'en préciser les modalités locales de mise en œuvre. Il doit se lire en complément du protocole sanitaire national.

Néanmoins, les grands principes dont rappelés ci-après :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles. Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.

Dans les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

Tous les élèves du collège doivent porter le masque de protection, dans les espaces clos et extérieurs, lors de leurs déplacements ainsi qu'en classe. Il en est de même pour l'ensemble des personnels.

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

N.B. : les modifications dans le protocole apparaissent en rouge. Il entre en vigueur à compter du mercredi 16 décembre 2020.

L'application des gestes barrière

Le lavage des mains

Le lavage des mains est réalisé dans l'établissement :

- dès l'arrivée dans l'établissement, les élèves sont accueillis et dirigés vers un point de lavage des mains, **avant de rejoindre la cour de récréation** ;
- des distributeurs de gel hydroalcoolique sont à disposition dans toutes les salles de classe ;
- un lavage des mains est organisé avant l'entrée dans la salle de restauration ;
- il en est de même, après chaque passage aux toilettes ;

Il sera réalisé, aussi souvent que possible, aux lavabos avec de l'eau et du savon, suivi d'un séchage avec une serviette en papier jetable ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique.

Des distributeurs de gel hydroalcoolique sont présents dans les différents lieux fréquentés par les élèves (salles de classe, réfectoire, etc...)

Le port du masque pour les personnels

Le port du masque est obligatoire pour l'ensemble des personnels dès l'entrée dans l'enceinte de l'établissement :

- lors de tous les déplacements dans les espaces communs du collège (couloirs, cour de récréation, gymnase, salle des professeurs, etc.) ;
- lorsqu'ils sont en présence d'élèves (cours, salles d'études, réfectoire, cour de récréation, etc) afin de permettre, notamment, l'utilisation de toutes les formes d'interaction et de favoriser l'enseignement ;
- lors des réunions qui ont lieu dans l'enceinte de l'établissement, institutionnelles ou pas, que ce soit avec des élèves, des parents d'élèves et/ou des collègues de travail.

Il appartient à chaque personnel de gérer l'utilisation du masque, son stockage et son remplacement.

Des masques sont mis à disposition des personnels, par l'établissement (pour les agents de l'état) et par la collectivité territoriale (pour les agents du département).

Le port du masque pour les élèves

Le port du masque est obligatoire pour l'ensemble des élèves dès l'entrée dans l'enceinte de l'établissement, ainsi que lors des déplacements à caractère pédagogique (installations sportives, sorties, voyages scolaires, etc.) :

- lors de tous les déplacements dans les espaces communs du collège (couloirs, cour de récréation, gymnase, CDI, etc. liste non exhaustive) ;
- lorsqu'ils sont en présence d'autres élèves et/ou de personnels (cours, salles d'études, réfectoire, cour de récréation, etc. liste non exhaustive) afin de permettre, notamment en situation d'enseignement, l'utilisation de toutes les formes d'interaction et de favoriser les apprentissages ;
- lors des réunions qui ont lieu dans l'enceinte de l'établissement, institutionnelles ou pas, que ce soit avec des professeurs, des parents d'élèves et/ou d'autres élèves.

Les parents doivent fournir à leurs enfants 2 masques par jour qui sont rangés dans 2 pochettes individuelles. Le collège est doté par le Ministère d'un certain nombre de masques destinés à « secourir » les élèves qui n'en disposent pas. Ces masques, prêtés pour la journée, sont récupérés chaque soir lors du départ de l'élève.

Les parents dont les enfants présentent des pathologies pouvant compliquer le port du masque doivent prendre contact avec le médecin référent seul habilité à déterminer les conditions du port en ces circonstances

La ventilation des classes et autres locaux

Les personnels enseignants et éducatifs sont responsables de l'aération des locaux qu'ils viennent d'occuper, notamment au moment du départ en récréation et pour la pause méridienne.

Les personnels de service sont responsables de l'aération des locaux, le matin avant l'arrivée des élèves et lors des opérations de nettoyage.

~~Pour des raisons sanitaires et d'organisation de la circulation des élèves, les casiers ne sont pas disponibles. Les élèves ne changeant pas de classe, cette mesure est moins contraignante.~~

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves

Même si la limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire, l'établissement s'organise pour le limiter dans la mesure du possible.

Un sens de circulation impératif est défini et doit être utilisé pour tous les déplacements. Tous les déplacements d'élèves se font sous la conduite et la responsabilité des personnels de l'établissement :

- les professeurs veillent à la fluidité et au respect des gestes barrières lors des interclasses et/ou des déplacements liés à une action pédagogique ;
- la vie scolaire veille à la fluidité et au respect des gestes barrières lors des temps hors temps de cours ;

Sous la surveillance de la vie scolaire, les élèves peuvent utiliser l'entièreté de la cour de récréation, pour les récrés du matin et de l'après-midi, ainsi que pour la pause méridienne.

~~Une salle dédiée est attribuée à chaque classe. L'intégralité des cours (sauf EPS) se fait dans cette salle. Les professeurs se déplacent entre les salles. Les élèves sont informés de la salle attribuée lors de la remise des emplois du temps.~~

Dans cette optique également, le passage à la demi-pension et la prise du repas sont l'objet d'une organisation particulière :

- le passage à la demi-pension se fait par classe ;
- les élèves rangent les masque souillés de la matinée et un lavage des mains est organisé avant l'entrée dans la salle de restauration ;
- les élèves déjeunent, par table d'élèves de la même classe, dans une zone dédiée ; les tables sont désinfectées avant qu'un autre élève puissent déjeuner à la même place ;

- un lavage des mains est organisé à la sortie de la salle restauration, les élèves s'équipent d'un masque propre pour l'après-midi puis rejoignent la zone dédiée dans la cour de récréation.

Les personnels peuvent bénéficier du service de restauration mais doivent consommer leur repas dans la salle des personnels, afin de libérer le maximum d'espace pour accueillir les élèves.

De même les arrivées et départs sont des moments particulièrement sensibles :

- Il est donc demandé aux élèves d'éviter tout regroupement à l'extérieur de l'établissement à ces occasions :
 - o de rentrer tout de suite dans le collège le matin ;
 - o de rejoindre leur domicile le plus rapidement possible lorsqu'ils quittent le collège ;
- Dès leur entrée dans l'établissement, les élèves, obligatoirement équipé d'un masque, présentent leur carnet de correspondance, doivent se laver les mains, puis rejoignent la cour de récréation. A la sonnerie ils se rangent à l'endroit prévu pour leur classe. Les professeurs viennent les y chercher pour les conduire en salle ;
- A l'issue du dernier cours de la journée, chaque élève repasse par le « Forum ». La vie scolaire procède à la vérification du carnet de correspondance et organise la sortie des élèves.

Il n'est pas inutile de rappeler que le port du masque est obligatoire dans les transports.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont organisés selon les principes suivants :

- Un nettoyage désinfectant des sols et des grandes surfaces des locaux qui ont été utilisés (salles de classe, salle des professeurs, foyer des élèves, ...) est réalisé une fois par jour, après la fin de l'utilisation ;
- Ce nettoyage désinfectant concerne également les surfaces les plus fréquemment touchées (bouton de porte, interrupteur, ...) par les élèves et personnels ;
- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service, entre toute utilisation par des élèves différents ;
- La mise à disposition d'objets et de matériels pédagogiques partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe est possible, à condition de procéder à un nettoyage désinfectant de ces objets avant leur mise à disposition d'un autre groupe d'élèves.

Cas de symptômes chez un élève ou un personnel

En cas de suspicion d'infection, la personne malade est isolée dans une pièce dédiée à cet usage. Les parents de l'élève sont informés de son état et doivent venir le chercher au collège le plus rapidement possible.

Un personnel suspecté doit quitter l'établissement le plus rapidement possible.

En cas d'infection avérée, la suite du processus est de la responsabilité de l'Agence Régionale de Santé.

Le personnel

Le personnel de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée, dans toute la mesure du possible, avant la reprise des cours ou dès le premier jour. Les médecins et infirmiers de l'éducation nationale apportent leur appui à ces actions de formation.

Les parents

Ils sont informés clairement (liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation) :

- des conditions de fonctionnement de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ; c'est notamment l'objet du présent protocole ;
- de leur rôle dans le respect des gestes barrière (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;
- de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte au collège (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel ;
- de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement (cf. le répertoire téléphonique ci-après) ;
- Les parents sont accueillis au collège, sur rendez-vous pris au préalable (cf. le répertoire téléphonique ci-après).

Les élèves

Les élèves bénéficient d'une information pratique sur les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté. L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours ou du dispositif 2S2C.

Numéros utiles

Infirmière : 05.63.48.16.18

Médecin Scolaire (CMS Albi) : 05.63.48.17.65

Mme MARIN (CPE, référent 5^{ème} et 3^{ème}) : 05.63.48.16.08

Mme SAVARY (CPE, référent 6^{ème} et 4^{ème}) : 05.63.48.16.07

Vie Scolaire : 05.63.48.16.09

Standard : 05.63.48.16.16